

DELIBERATION n° CS 07 07 23
Séance du Jeudi 13 Juillet 2023

BUDGET ASSAINISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 13
Procuration : 0
Absent : 6

Date de la convocation

Le 22 Juin 2023

Date d'affichage

Le Jeudi 13 Juillet 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Didier DUPRONT, M. Claude NEF

Il est nécessaire d'augmenter les crédits de paiement sur les opérations d'investissement dès 2023, au vu des engagements pris par Trigone auprès de l'Etat. Il s'agit notamment d'études à réaliser et/ou à terminer pour 24 000 € (financées à 50% par l'agence de l'eau) et de l'opération de curage des lagunes et de réhabilitation des réseaux. Ces dépenses étaient programmées initialement en 2024 lors de l'élaboration du DOB.

Par ailleurs, l'opération 4 est transférée en compte 23 au lieu de 21, compte tenu de sa durée sur plus d'un exercice.

Le budget est augmenté donc de 141 564 €, financé en partie par la subvention de l'agence de l'eau et en partie par le recours à l'emprunt bancaire. Ce dernier devra aussi préfinancer le FCTVA attendu sur les dépenses 2022 et 2023 de l'ordre de 43 000 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études	24 000,00	10222 (10) : FCTVA	-19 785,54
21532 (21) : Réseaux d'assainissement - 003	10 000,00	13111 (13) : Agence de l'eau	11 349,54
21532 (21) : Réseaux d'assainissement - 2023004	-64 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	150 000,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 2023004	171 564,00		
Total dépenses :	141 564,00	Total recettes :	141 564,00
Total Dépenses	141 564,00	Total Recettes	141 564,00

Ces dépenses supplémentaires entrent dans le cadre des enveloppes financières des opérations 3 et 4 votées par la Collectivité.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'approuver la décision modificative 1 du budget annexe assainissement comme présentée ci-dessus.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.